



Concession octroyée à SRG SSR idée suisse (Concession SSR)

Modification du 16 août 2017

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

I

La concession SSR du 28 novembre 2007¹ est modifiée comme suit:

Art. 34, al. 1^{bis}

^{1bis} La présente concession est prorogée jusqu'au 31 décembre 2018.

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} septembre 2017.

16 août 2017

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Doris Leuthard
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ FF 2011 7343, 2012 8391, 2013 2895, 2016 57 4467

